

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2023
DELIBERATION N° DE-2023-087

L'an deux mil vingt-trois, le 5 avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h37.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY (à partir de 20h34), M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC (à partir de 21h09), M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY (à partir de 20h57), Mme VOISIN, Mme MOTHES, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN (jusqu'à 21h07), Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (à partir de 18h33), M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE.

Absents représentés par pouvoir :

Mme DURRUTY à M. ETCHEGARAY (jusqu'à 20h34 pour le vote des délibérations n° DE-2023-047 à 054) ; Mme MEYZENC à Mme MARTIN-DOLHAGARAY (jusqu'à 21h09 pour le vote des délibérations n° DE-2023-047 à 068) ; M. PAULY à M. CORREGE (jusqu'à 20h57 pour le vote des délibérations n° DE-2023-047 à 064) ; M. DAUBISSE à Mme LARROZE-FRANCEZAT ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUE ; M. SUSPERREGUI à Mme DELOBEL (jusqu'à 18h33 pour le vote des délibérations n° DE-2023-047 à 048) ; Mme LIOUSSE à Mme BROCARD

Absent(s) :

Mme BENSOUSSAN (à partir de 21h07 pour le vote des délibérations n° DE-2023-068 à 098)

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. PARRILLA ETCHART,

OBJET : FINANCES – Exercice 2022 - Budget principal - Compte administratif.

Le compte administratif du budget principal a pour objet de présenter l'exécution et les résultats de l'exercice 2022, pour lequel les crédits votés représentaient globalement 136,8 M€ y compris les opérations comptables d'ordre (dotation aux amortissements notamment), ainsi répartis :

Crédits votés	Budget primitif	Décisions modificatives	TOTAL
Section d'investissement	44 816 200,00	10 190 000,00	55 006 200,00
Section de fonctionnement	78 382 000,00	3 424 000,00	81 806 000,00
TOTAL	123 198 200,00	13 614 000,00	136 812 200,00

I - L'EXÉCUTION BUDGETAIRE

L'exécution budgétaire se présente schématiquement de la manière suivante :

	Crédits votés 2022	Réalisé 2022	Restes à réaliser 2022
Recettes d'investissement	55 006 200,00	39 244 828,88	3 328 529,00
Dépenses d'investissement	55 006 200,00	40 744 836,31	9 354 175,80
Solde d'investissement		-1 500 007,43	
Résultat reporté d'investissement 2021		3 749 188,28	
Résultat cumulé d'investissement		2 249 180,85	
Recettes de fonctionnement (y compris produit des cessions)	81 806 000,00	83 896 467,94	
Dépenses de fonctionnement	81 806 000,00	74 800 072,01	
Résultat de fonctionnement 2022		9 096 395,93	
Résultat reporté de fonctionnement 2021		0,00	
Résultat cumulé de fonctionnement		9 096 395,93	
Résultat global de clôture		11 345 576,78	

Le résultat global de clôture (cumul du résultat de fonctionnement et d'investissement) se situe à 11 345 576,78 €. Ce résultat 2022 fait l'objet d'une affectation en 2023 suivant une délibération spécifique.

I. La section de fonctionnement

1/ Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de l'exercice 2022 s'élèvent globalement à 82 767 K€ (hors cessions), contre 76 645 K€ au compte administratif 2021. Elles enregistrent donc une hausse de 8 %.

Rapportées aux prévisions budgétaires, les recettes de fonctionnement ont été réalisées à 101,2 %, soit un taux comparables à ceux généralement constatés.

Évolution et structure des recettes de fonctionnement 2021-2022 :

K€	CA 2021	Total Budget 2022	CA 2022	Taux conso	Evolution CA 2022/ CA 2021
Fiscalité directe et compensations	36 425	37 839	37 911	100,2%	4,1%
Fiscalité indirecte	6 664	7 178	7 435	103,6%	11,6%
Attribution de compensation CAPB	14 884	14 915	14 915	100,0%	0,2%
Dotations et subventions	9 913	10 796	11 162	103,4%	12,6%
Produits des services et du domaine, loyers	6 436	7 855	8 099	103,1%	25,8%
Produits exceptionnels	915	1 707	1 823	106,8%	99,2%
Atténuations de charges	603	470	483	102,9%	-19,9%
Travaux en régie	600	601	567	94,3%	-5,5%
Reprises de provisions	205	332	330	99,4%	61,0%
Reprise subvention transférable		130	42	32,3%	---
TOTAL	76 645	81 823	82 767	101,2%	8,0%

La fiscalité directe

Le produit de la fiscalité directe progresse globalement de 4,1 % sous l'effet de l'indexation des bases (+3,4 % en Loi de finances 2022) de l'évolution physique des bases de foncier bâti notamment, et de l'augmentation du taux de 1 % de cette même taxe sur le foncier bâti.

Dans le détail, le produit de taxe d'habitation sur les résidences secondaires se situe à 2 398 K€, le produit de taxe sur le foncier bâti à 25 686 K€, et la compensation de perte de produit de fiscalité directe à 9 316 K€.

Évolution et structure du produit de la fiscalité directe 2021-2022 :

K€	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	Evolution CA 2022 / CA 2021
Taxe d'habitation résidences secondaires	2 278	2 355	2 398	5,3%
Taxe sur le foncier bâti	24 739	25 678	25 686	3,8%
Taxe sur le foncier non bâti	69	72	70	1,4%
Compensation exonérations de taxe d'habitation	8 986	9 304	9 316	3,7%
Compensation exonérations de taxe foncière	294	370	369	25,5%
Taxe sur les friches commerciales	0	0	13	---
Compensation taxe locaux vacants	59	59	59	0,0%
TOTAL	36 425	37 838	37 911	4,1%

La fiscalité indirecte

Le produit de la fiscalité indirecte s'établit à 7 436 K€, en forte progression (soit + 11,6 %) par rapport à 2021.

Évolution et structure du produit de la fiscalité indirecte 2021-2022 :

K€	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	Evolution CA 2022 / CA 2021
Droits de mutation	4 522	4 950	4 935	9,1%
Taxe de séjour	576	677	833	44,6%
Taxe sur la publicité extérieure	612	600	612	0,0%
Taxe consommation finale d'électricité	954	950	1 055	10,6%
TOTAL	6 664	7 178	7 435	11,6%

Cette hausse très significative des produits de fiscalité indirecte est liée tout d'abord à la forte progression du produit des droits de mutations, qui passe de 4 522 K€ en 2021 à 4 935 K€ en 2022, soit une augmentation de 9,1 %.

Le produit de la taxe de séjour enregistre de son côté une évolution de près de 45 %. Ce produit se répartit en 527 K€ de taxe collectée par les hôteliers (+ 75 % / 2021), et 307 K€ de taxe collectée par les plates formes intermédiaires de paiement (+ 11,2 %).

Ces évolutions marquent la reprise de l'activité touristique après deux années de COVID, mais également l'attractivité de la commune avec un produit très largement supérieur à celui de 2019 (491 K€).

La taxe locale sur les publicités extérieures en 2022 est équivalente à celle de 2021. Quant à la taxe locale sur la consommation finale d'électricité, elle progresse de 10,6 %

mais il convient d'être prudent sur cette évolution au regard de la réforme en cours de ses modalités de recouvrement et de calcul.

Attribution de compensation, dotations et subventions.

L'attribution de compensation de la Communauté d'agglomération Pays Basque s'élève à 14 915 K€. Cette attribution est stable par définition d'une année sur l'autre, n'étant ni indexée, ni recalculée.

La dotation globale de fonctionnement (incluant la DSU et la Dotation nationale de péréquation) progresse globalement de 2,3 % pour se situer à 7 913 K€.

Dans le détail, la dotation forfaitaire représente 5 447 K€, soit un niveau équivalent à 2021. La Ville bénéficie encore en 2022 de la dynamique de la dotation globale de la part péréquation avec un produit de 896 K€ (+12 %), grâce à la dynamique du critère population, et au lissage de la réforme de la mise en œuvre du nouveau potentiel financier suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Enfin, la part solidarité urbaine, progresse quant à elle de 4,9 % pour se situer à 1 570 K€. Il est rappelé que l'éligibilité des communes à cette dotation est déterminée à partir d'un classement qui fait intervenir des critères de ressources et de charges dont certains sont spécifiques aux communes urbaines : le nombre de logements sociaux et d'ayants-droits des aides au logement social, et le revenu des habitants notamment.

Les autres dotations, subventions et participations reçues progressent de 49,2 % de 2 177 K€ à 3 249 K€. Tout d'abord, il convient de rappeler que 2022 a été la première année de mise en œuvre du centre d'accueil des migrants Pausa, la compensation de la CAPB s'est élevé à 981 K€ contre 498 K€ en 2021 (pour 6 mois de fonctionnement). Ensuite, la Ville a bénéficié de 262 K€ de l'ARS au titre du fonctionnement du centre de vaccination Covid 2021-2022.

Évolution et structure des dotations et participations 2021-2022 :

K€	CA 2021	Budget 2022	CA 2022 Prévisionnel	Evolution CA 2022 / CA 2021
Dotation Globale de fonctionnement Part forfaitaire	5 439	5 447	5 447	0,1%
Dotation Globale de fonctionnement Part Péréquation (DNP)	800	896	896	12,0%
Dotation Globale de fonctionnement Part Solidarité Urbaine (DSU)	1 497	1 570	1 570	4,9%
Total DGF	7 736	7 913	7 913	2,3%
Autres subventions et participations	2 177	2 883	3 249	49,2%
TOTAL	9 913	10 796	11 162	12,6%

Les produits du service et du domaine et les autres produits de gestion.

La crise sanitaire a eu un impact majeur sur les produits du service et du domaine et pour les autres produits de gestion (qui comprennent notamment les loyers) en 2020 et en 2021. L'année 2022 constitue un retour à la normale, avec un montant de 8 099 K€, et une progression de près de 26 % par rapport à 2021. La progression est

particulièrement marquée pour les activités qui avaient été le plus impactées par la crise sanitaire (Piscines, animations séniors, spectacles culturels). A noter également qu'au titre des remboursements des budgets annexes, figure la refacturation de la masse salariale et des prestations au budget des fêtes et de la temporada, qui est de l'ordre de 500 K€.

Evolution et structure des produits du service et du domaine, et autres produits de gestion 2021-2022 :

K€	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	Evolution CA 2022 / CA 2021
Stationnement sur voirie	1 807	1 900	1 720	-4,8%
Occupation du domaine public et concessions	929	1 102	1 157	24,5%
Piscines et activités sportives	255	401	485	90,2%
Crèches	997	1 261	1 317	32,1%
Restauration scolaire-activités périscolaires	1 259	1 250	1 368	8,7%
Animations dont animations séniors	123	273	272	121,1%
Activités culturelles et de loisirs	28	84	103	267,9%
Remboursements budgets annexes et autres organismes et divers	421	937	977	132,1%
Loyers et autres produits de gestion courante	617	654	700	13,5%
TOTAL	6 436	7 862	8 099	25,8%

Enfin les produits exceptionnels se situent à 1 823 K€, ils ont doublé par rapport à 2021. Cette variation importante s'explique par le fait que la Ville a perçu en 2022 des remboursements d'assurance au titre des sinistres de la plaine d'Ansot pour 516 K€ (inondations de décembre 2021), et de l'église Saint Esprit pour 421 K€.

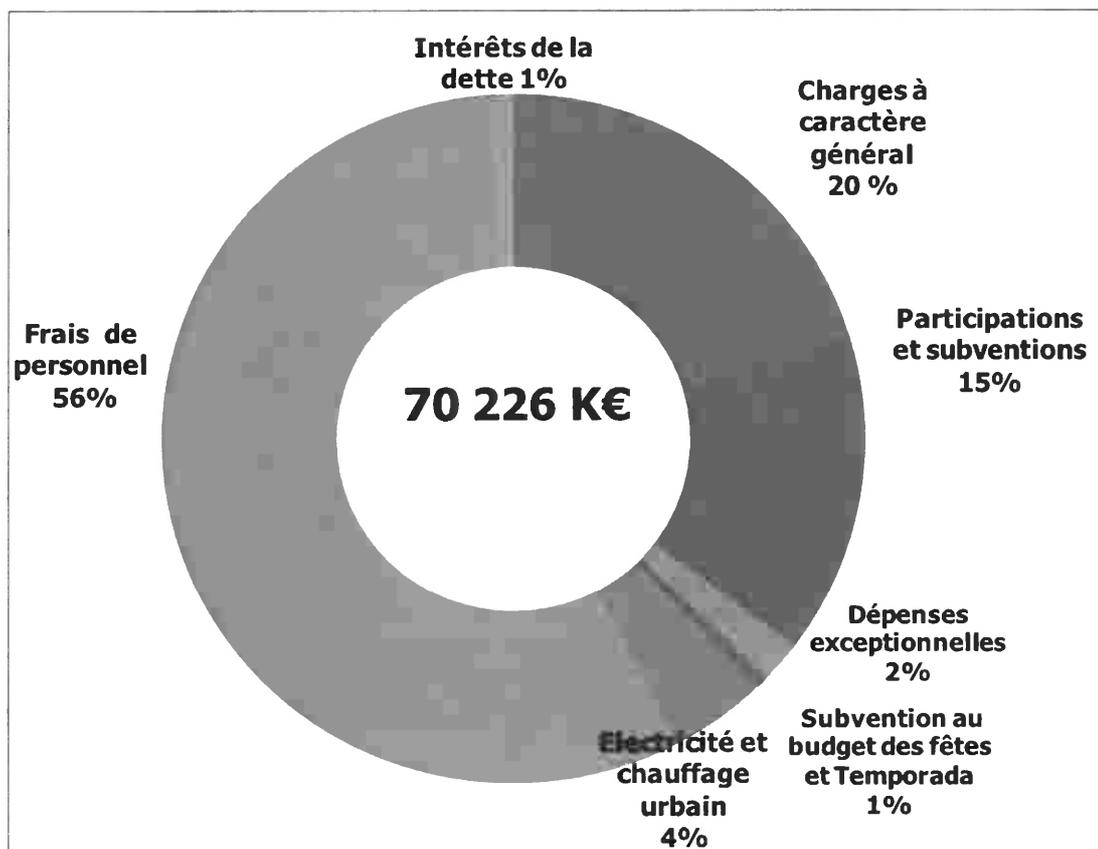
2/ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2022, hors dotation aux amortissements, s'élèvent à 70 226 K€ contre 63 519 K€ en 2021, soit une hausse de 10,6 % (+ 6,7 M€). Il s'agit là d'une progression significative, et si le détail des évolutions est analysé ci-dessous, la principale cause en est l'impact de l'inflation sur les fluides, les achats, et indirectement sur la masse salariale.

Le taux de réalisation (dépenses mandatées / crédits inscrits) se situe à 98,6 %, soit le niveau le plus haut constaté de ces dernières années.

Évolution et structure des dépenses de fonctionnement 2021-2022 (hors dotation aux amortissements) :

K€	CA 2021	Budget 2022	CA 2022	Evolution CA 2022/ CA 2021	Taux conso
Charges à caractère général	12 482	14 448	14 149	13,4%	97,9%
Participations et subventions	9 816	10 540	10 504	7,0%	99,7%
Dépenses exceptionnelles	656	1 505	1 389	111,7%	92,3%
Subvention au budget des fêtes et Temporada	245	516	380	55,1%	73,6%
Electricité et chauffage urbain	2 006	3 020	3 038	51,4%	100,6%
Frais de personnel	37 144	39 893	39 580	6,6%	99,2%
Intérêts de la dette	814	897	891	9,5%	99,3%
Reversement fiscalité	47	93	77	63,8%	82,8%
Dotation aux provisions	309	300	218	-29,4%	72,7%
TOTAL	63 519	71 212	70 226	10,6%	98,6%



Les charges à caractère général

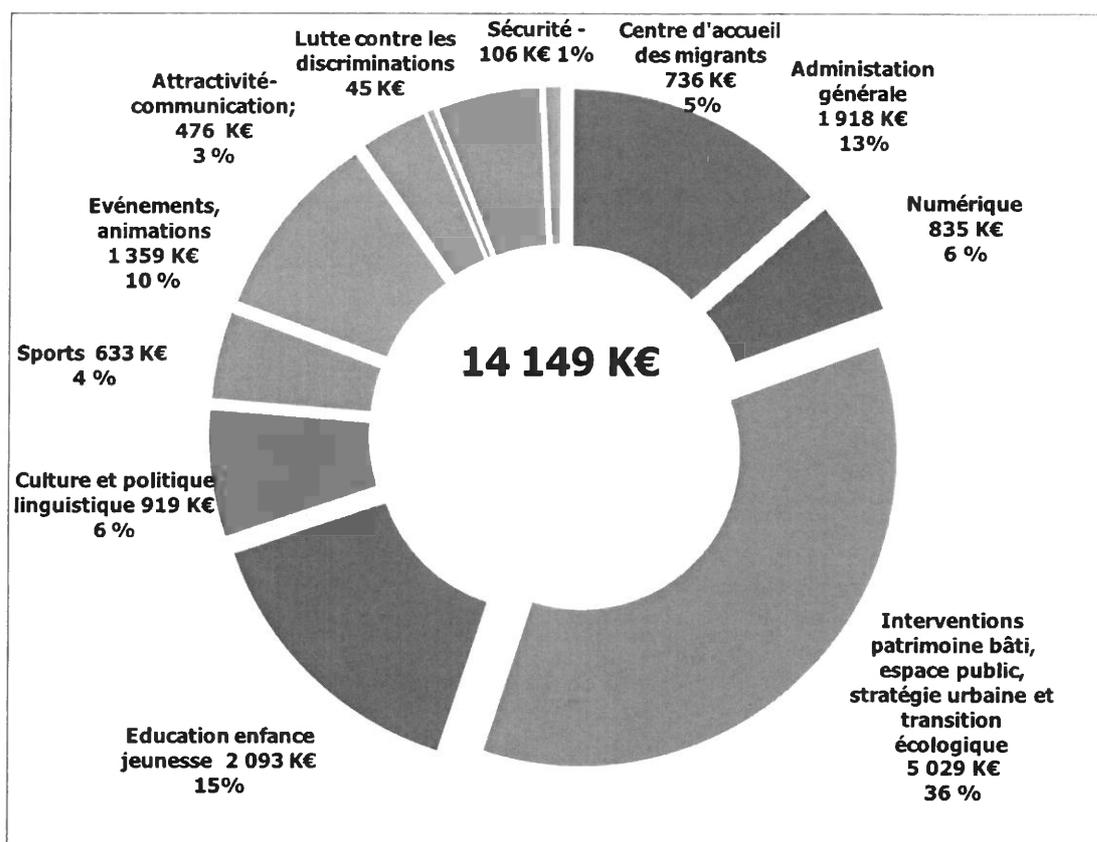
Elles s'élèvent à 14 149 K€, en hausse de 13,4 % par rapport à 2021.

Neutralisation faite de la gestion du centre d'accueil des migrants Pausa par la Ville en année pleine en 2022 (6 mois en 2021), les charges à caractère général à périmètre constant progressent de 10,3 %.

Ces charges ont été notamment très exposées à l'inflation, certains marchés (achats, approvisionnement, prestations de services, contrats de maintenance) ayant subi des augmentations significatives.

Elles représentent 20 % des dépenses de fonctionnement.

Répartition des charges à caractère général :



Les interventions relatives au patrimoine bâti, aux espaces publics, à la stratégie urbaine et à la transition écologique ont représenté 5 029 K€ en 2022, soit plus d'un tiers des charges à caractère général. Particulièrement exposées à l'inflation comme indiqué précédemment, elles ont progressé de plus de 400 K€ soit 9 % entre 2021 et 2022.

Les dépenses relatives à l'éducation, l'enfance et la jeunesse enregistrent une hausse de 1,1 %. La restauration scolaire (achats des repas) représente 1 424 K€ des 2 093 K€ de ces dépenses. Ce poste est resté relativement stable.

Concernant la culture qui comprend le fonctionnement des médiathèques et du musée Bonnat Helleu, ainsi que le spectacle vivant (hors Lauga côté scène), la progression

entre 2021 et 2022 se situe à 31,5 % pour un montant réalisé de 919 K€. En effet la programmation culturelle a retrouvé en 2022 son périmètre de 2019 avant crise sanitaire (Dimanches en musique, Paséo, Koruak, expositions au DIDAM..).

Le budget événementiel et animations a également retrouvé en 2022 son périmètre d'avant crise sanitaire (foire au jambon, fête de la musique, Noël à Bayonne...). Il se situe à 1 359 K€ et progresse de 29 % par rapport à 2021.

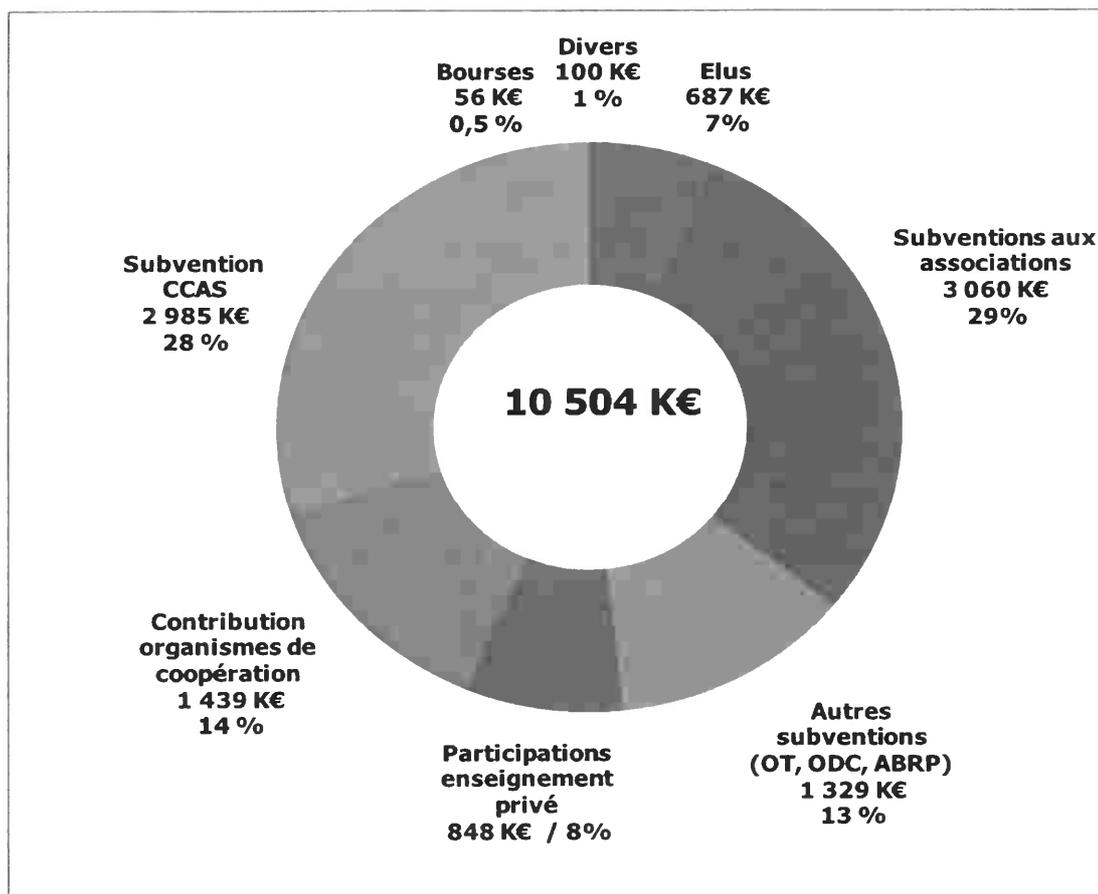
Le budget du sport qui comprend les animations sportives, le fonctionnement des équipements sportifs et aquatiques ainsi que le marché avec l'Aviron Bayonnais Rugby Pro, est de l'ordre de 633 K€

Enfin, les charges à caractère général de l'administration générale et du numérique se situent respectivement à 1 918 K€ et 835 K€, leur évolution globale entre 2021 et 2022 étant de 6,33 %.

Les subventions et participations

Les subventions et contributions obligatoires s'établissent à 10 504 K€ contre 9 816 K€ en 2021 soit une progression de 7 %.

L'augmentation la plus significative est celle de la subvention au CCAS. Celle-ci progresse de près de 20 %, soit 500 K€. La Ville a soutenu son CCAS dans le contexte d'inflation, de revalorisation des salaires notamment de la filière médico-sociale, ainsi qu'au travers de toutes les compétences extra-légales qu'il a su développer (épicerie sociales, CLIC, point info budget....) à destination des publics les plus fragiles.



Le montant global des subventions versées aux associations progresse de 3,4 % pour se situer à 3 060 K€ (+ 100 K€). Si le montant unitaire des subventions est resté généralement identique à celui de 2021, la Ville a développé sa politique de lutte contre les discriminations avec un soutien accru aux structures (21 K€ versés en 2022), le soutien au cœur basque professionnel (30 K€), ou encore le complément de subvention accordé au comité d'action sociale du personnel de la Ville (+ 14 K€).

Les dépenses exceptionnelles

Les dépenses exceptionnelles s'élevèrent à 1 389 K€ en 2022. Elles comprennent notamment les travaux du bâtiment de la plaine d'Ansot suite aux inondations de décembre 2021.

Les dépenses d'électricité et de chauffage urbain

A l'identique de toutes les communes, et sous l'effet du contexte international et de l'augmentation des tarifs du gaz et de l'électricité, les dépenses de fluides de la Ville ont fortement progressé en 2022. Cette progression s'établit à 51,4 % entre le compte administratif 2021 et le compte administratif 2022. La Ville aura donc payé en 2022 plus d'1 M€ supplémentaires. Dans le détail, les dépenses d'électricité sont passées de 1 409 K€ en 2021 à 1 770 K€ (+25,6 %) en 2022, et les dépenses relatives au chauffage urbain de 600 K€ à 1 268 K€ (+ 111 %). Cette progression a malgré tout pu être atténué grâce au raccordement d'une partie des bâtiments de la Ville au réseau de chaleur bois Egurretik.

Les charges de personnel

Les charges de personnel s'élevèrent à 39 580 K€ contre 37 144 K€ en 2021, soit une progression de 6,6 %.

Cette progression soutenue est liée tout d'abord au glissement vieillesse technicité (plus de 300 K€), à la revalorisation du point d'indice de 3,5 % ainsi que des grilles indiciaires des agents de catégorie C et B (900 K€ au global). Il convient ensuite de rappeler que le passage aux 1 607 heures s'est accompagné d'une revalorisation globale du régime indemnitaire de 280 K€. Le retour des fêtes de Bayonne s'est traduit par une augmentation des enveloppes vacances et heures supplémentaires (refacturées au budget annexe des fêtes). Enfin, il est à noter également le renforcement des effectifs relatifs à la sécurité et à la tranquillité publique.

Les intérêts de la dette

Les intérêts de la dette ont progressé de 9,5 % en 2022, avec l'amorce de la remontée des taux variables au second semestre 2022, et deux mobilisations de 4 M€ réalisées au premier trimestre, qui ont généré le paiement d'intérêts dès 2022.

Les autres dépenses de fonctionnement

Le chapitre 014 « atténuation de produits » qui représente 77 K€ correspond au reversement de la quote-part de la taxe de séjour collectée par la Ville pour le compte

du Département et qui lui est reversée. Sa progression est le corollaire de l'augmentation du produit de taxe de séjour.

Nous pouvons noter au global qu'en cumulant tous les effets de l'inflation, sur les dépenses en énergie, les dépenses d'interventions sur les espaces publics et les bâtiments, sur la revalorisation du point d'indice et des grilles indiciaires, dès lors l'impact pour la Ville a été de l'ordre de 2,4 M€, soit de près de 4 %.

3/ L'autofinancement

Les recettes de fonctionnement ont progressé de 8 % en 2022, tandis que dans le même temps l'évolution des dépenses de fonctionnement a été de 10,6 %. Ainsi, l'autofinancement brut, qui avait atteint son niveau historique le plus haut à 13 230 K€, recule pour se situer à 12 345 K€. Il reste toutefois à un niveau élevé, supérieur à celui de 2019 année de référence avant Covid et inflation (10 736 K€), et permet de maintenir le taux d'épargne brute (autofinancement brut / recettes de fonctionnement), supérieur à 15 %.

Déduction faite du remboursement du capital des emprunts (6 401 K€), la capacité d'autofinancement nette ressort à 5 944 K€ contre 6 834 K€ en 2021.

Évolution de l'autofinancement au compte administratif depuis 2019 :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Recettes de fonctionnement	74 265	71 303	76 440	82 353
Dépenses de fonctionnement	63 529	61 788	63 210	70 008
Autofinancement brut	10 736	9 515	13 230	12 345
Capital de la dette	6 755	6 722	6 396	6 401
Autofinancement net	3 981	2 793	6 834	5 944

II. La section d'investissement

1/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement mandatées ont représenté globalement 39 692 K€ en 2022 contre 30 257 K€ en 2021. Il s'agit donc d'une progression de 29,5 %, liée à l'évolution des dépenses d'équipement, détaillées plus bas.

Les dépenses d'investissement se déclinent ainsi :

- les dépenses d'équipement proprement dites (acquisitions et travaux, y compris travaux en régie et subventions d'équipement versées) : 32 149 K€ pour 23 032 K€ en 2021, soit une progression de près de 40 % ;
- le remboursement du capital des emprunts : 6 401 K€, poste stable puisqu'il représentait 6 396 K€ en 2021 ;

- les dépenses financières hors remboursement du capital des emprunts sont de l'ordre de 1 142 K€. Elles comprennent le remboursement d'annuités à l'EPFL Pays Basque en application des différentes conventions de portage foncier en cours (343 K€), les cautionnements (20 K€), 650 K€ d'à valoir sur la cession de la rue Poissonnerie, 103 K€ de reversement de taxe d'aménagement et 26 K€ de reversement de subvention.

Le taux global des consommations des dépenses d'investissement se situe à 74 % et 70 % pour les seules dépenses d'équipement.

S'agissant des reports des dépenses d'investissement engagées non mandatés au 31 décembre 2022, qui seront à inscrire en décision modificative n°1 en 2023, ils se situent à 9 354 K€.

Le détail des opérations relatives aux dépenses d'équipement soit 32 149 K€, est le suivant :

- 1 830 K€ dans le domaine de l'éducation, de la petite enfance et de la famille, avec notamment le paiement du solde des travaux de l'ikastola Oihana (311 K€), 191 K€ consacrés aux études et maîtrise d'œuvre de l'école du Prissé, globalement 1 015 K€ pour les travaux et les équipements dans les écoles dont près de 350 K€ consacrés à la rénovation énergétique, 61 K€ pour la rénovation des conciergeries, 41 K€ pour les cours d'écoles et 80 K€ pour le plan numérique. La Ville a également consacré 312 K€ au titre de l'ensemble des bâtiments relatifs à l'enfance, la jeunesse et à la vie sociale (centre Moulin d'Aroussets, MVC, crèches municipales notamment).

- 8 469 K€ ont été destinés à la culture et au patrimoine, avec les travaux du musée Bonnat-Helleu (5 291 K€ au titre du chantier architectural et 481 K€ pour le chantier des collections), la fin des travaux du pôle de musiques amplifiées des remparts de Mousserolles (1 219 K€) et la poursuite la maîtrise d'œuvre et le début des travaux de la médiathèque du centre (700 K€). La Ville est intervenue dans les différents sites culturels au titre de son programme d'entretien et d'amélioration (Eglise Saint André, Arènes..).

- 10 226 K€ ont été consacrés aux équipements sportifs, dont 8 116 K€ pour la construction et l'équipement du centre de formation et de performance AB Campus. La Ville a poursuivi sa participation à la construction de la tribune Est du stade Jean-Dauger (réalisée en maîtrise d'ouvrage SASP Aviron bayonnais rugby pro) pour 155 K€ sur un total de subvention de 2 100 K€. La salle de réception du rugby amateur du complexe de la Floride a été livrée (682 K€ payés en 2022). Le programme d'aménagement de deux paddles dans les remparts est engagé (186 K€) et la réfection du gymnase Robert Caillou se poursuit (117 K€ pour les sols). La Ville a mené globalement pour 970 K€ des travaux d'amélioration sur les différentes installations sportives (Rail bayonnais, tennis Hauts de Ste Croix, piscines, parcours sportifs, matériel). A noter également que la Ville a versé le premier acompte de subvention à Largenté (130 K€) pour la construction du gymnase de Largenté, que les associations pourront occuper en soirée, le week-end et durant les périodes de vacances scolaires dès 2023.

- 6 429 K€ ont été investis dans l'aménagement des espaces publics et la voirie. Parmi les opérations les plus significatives figurent la poursuite du plan vélo (707 K€), l'aménagement de la rue Thiers (603 K€), les deux premières tranches de la place Pasteur (560 K€), les travaux d'accompagnement du Tram Bus (633 K€), l'aménagement des berges de l'Adour (144 K€).

Il convient également de citer les travaux de voirie sur l'ensemble du territoire communal qui représentent un montant significatif de 1 771 K€. Les plantations et l'aménagement des espaces verts ont représenté 223 K€, le programme général de rénovation de l'éclairage 233 K€.

Il est enfin à noter que les études liées au PLU se sont élevées à 125 K et les acquisitions foncières et immobilières à 727 K€.

- Les travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments communaux (hors écoles, bâtiments culturels et sportifs), ainsi que l'acquisition et le renouvellement du matériel, se sont élevés à 3 860 K€. La poursuite du programme d'accessibilité a représenté 468 K€, les travaux de performance énergétique 256 K€, et les travaux tous bâtiments 2 066 K€ y compris les travaux en régie.

Les acquisitions et le renouvellement du matériel sont de l'ordre de 1 195 K€, la modernisation du système d'information et le numérique de 600 K€.

La politique d'amélioration de l'habitat en centre ancien a représenté au total 1 333 K€ dont 452 K€ au titre de l'OPAHRU, 317 K€ au titre des aides aux propriétaires et 553 K€ au titre du programme de rénovation des quartiers dégradés.

2/ Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement qui s'élèvent à 24 815 K€, se répartissent de la manière suivante pour les principaux postes :

- ressources propres : taxe d'aménagement (1 180 K€), programme d'aménagement d'ensemble du Prissé (798 K€), FCTVA (2 729 K€), amendes de police (707 K€) ;
- subventions reçues en cofinancement des opérations d'investissement : 6 107 K€ ;
- Plan de relance logement de l'Etat : 561 K€ ;
- Régularisation de TVA : 603 K€ ;
- Cessions : 940 K€, dont une cession à HSA pour 190 K€ (rue de Baltet), et une cession à SOLIHA pour 750 K€ (Rue poissonnerie) - Divers 301 K€ ;
- Emprunts nouveaux : 11 000 K€.

Ainsi, les dépenses d'investissement hors remboursement du capital de dette ont représenté 33 291 K€ et ont été financées à hauteur de 24 815 K€, auxquels s'ajoutent 5 944 K€ d'autofinancement net et 112 K€ de solde de provisions, soit un total de 30 871 K€ de financement.

Le résultat de clôture 2021 est donc négatif de 2 421 K€ ; il vient réduire le fonds de roulement qui se situait au 31/12/2020 à hauteur de 13 766 K€ ; ce dernier passe ainsi à 11 345 K€ (résultat global de clôture).

III. La gestion de la dette

Le capital de la dette au 31 décembre 2022 est de 69,2 M€ contre 64,6 M€ en 2021, l'évolution de l'encours s'explique de la manière suivante :

- le capital remboursé représente 6,4 M€ ;
- le capital emprunté est de 11 M€ ; trois nouveaux emprunts ont été mobilisés en 2022 :

4 M€ à taux fixe de 1,45 % sur 20 ans, souscrit auprès d'Arkéa Banque,
4 M€ à taux fixe de 1,50 % sur 25 ans, souscrit auprès d'Arkéa Banque

3 M€ à taux fixe de 3,25 % sur 15 ans souscrit auprès du Crédit Mutuel

Au final, le taux d'intérêt moyen de la dette ressort à 2,04 % et la durée résiduelle de l'encours est de 14,3 ans.

Le ratio de désendettement (dette/CAF brute) se situe à 5,6 années en 2022 (4,9 années en 2021). Il s'établit donc à un niveau très inférieur au seuil de vigilance pour les communes (10 ans).

IV. Conclusion

En conclusion, le compte administratif 2022 du budget principal présente les caractéristiques suivantes :

- une progression soutenue des recettes de fonctionnement dans la suite de celles constatées en 2021;
- des dépenses de fonctionnement qui ont progressé essentiellement sous l'effet de l'inflation;
- un autofinancement brut qui se maintient à un niveau élevé ;
- un niveau record d'investissement ;
- un ratio de désendettement qui reste très en deçà du seuil de vigilance.

Grâce à des finances saines et des recettes dynamiques, la commune a su faire face au choc d'inflation 2022 sans trop dégrader son autofinancement, ce qui lui a permis de poursuivre son plan pluriannuel d'investissement tout en maîtrisant son endettement.

Conformément à l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2022 du budget principal ci-joint et tel que présenté ci-avant.

Voté sous la présidence de Mme DURRUTY.
M. ETCHEGARAY ne participe pas au vote.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Non-participation au vote : 11, M. ETCHEGARAY, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (avec mandat), M. ESTEBAN, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
David Jous
Directeur général des services